Metz le 28 novembre 2022

Lettre ouverte à Monsieur Jérôme Fournel, Directeur Général des Finances Publiques

Monsieur le Directeur Général des Finances Publiques,

Par un communiqué de presse en date du 1er octobre 2021, le Ministre des Finances, Monsieur Bruno Le Maire, avait annoncé la suspension de la convention fiscale Franco-Luxembourgeoise ratifiée en 2018, votée par les deux parlements en 2020 et appliquée par la DGFiP en 2021. Le ministre avait proposé aux usagers concernés de demander l'application de l'ancienne convention de 1958 pour les revenus 2020 et 2021.
Ce revirement a entraîné le retraitement d'un nombre très conséquent de dossier fiscaux.

Après plus d'un an de désorganisation des services impactés par cette décision (l'ensemble des Services des Impôts des Particuliers de Lorraine Nord), où les agents et les chefs de services ont été livrés à eux-mêmes, nous voilà arrivés à l'échéance de cette mesure dérogatoire.

L'application de la « nouvelle » convention devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2023, les collègues sont toujours dans l'attente des décisions que vous auriez dû prendre sur les questions suivantes :

1 – Les frontaliers peuvent-ils déduire les rappels d'impôts qui leur ont été demandés – et qui sont parfois élevés – par la fiscalité luxembourgeoise au titre des années antérieures ? (en théorie non, car les rappels seraient déductibles l'année où ils sont remboursés par le contribuable et donc tributaires de l'application ou non de la nouvelle convention) ;

2 – Quelle convention sera appliquée pour les revenus perçus en 2023 ? Le contribuable ne sait pas s'il peut anticiper sur son taux PAS (Prélèvement à la Source) l'application ou la non application de la nouvelle convention **en janvier 2023** ; sans oublier l'année fiscale 2022 pour laquelle nous supposons que le choix entre les deux conventions sera prorogé ;

3 – Doit-on suivre les pratiques du PCRP en imposant les contribuables polypensionnés (France, Luxembourg, Belgique et Allemagne) aux prélèvements sociaux en France ?

Solidaires Finances Publiques attend une réponse claire à ces interrogations, dans l'intérêt des personnels et de l'intérêt général.

Recevez, Monsieur le Directeur général, l'assurance de notre considération distinguée.

Les sections Solidaires Finances Publiques
Meurthe et Moselle, Meuse et Moselle